

■ **Agami Publicité Sàrl**, à Neuchâtel, réalisation de supports publicitaires, d'enseignes publicitaires, etc. (FOSC du 04.01.1999, p. 14). Haldenwang Manya n'est plus associée ni gérante; ses pouvoirs sont radiés et sa part sociale de CHF 10'000 a été cédée à l'associé Aebi Christophe, dont la part sociale est ainsi portée de CHF 10'000 à CHF 20'000. Statuts modifiés le 14.01.2003.

Journal no 109 du 15.01.2003
(00822146 / CH-645.1.008.686-5)